

Le service de promotion de la santé à l'école

Tout élève/étudiant inscrit dans un établissement scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est pris en charge par un service de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) avec lequel l'école a établi une convention. Le SPSE choisi par votre école est le Centre de Santé UCLouvain.

Ce service est **obligatoire** et **gratuit**

Notre service décline 4 missions définies dans le décret du 14 mars 2019 relatif à la PSE et dans l'enseignement supérieur hors universités.

1- Les bilans de santé (visites médicales)

Notre objectif : Contribuer à la santé globale de l'étudiant et de l'élève dans l'environnement scolaire.

2- La prévention des maladies transmissibles

3- La promotion de la santé et les visites d'écoles

4- Le recueil de données statistiques

Contact

Centre de Santé UCLouvain asbl
Service PSE
Clos Chapelle-aux-Champs, 30 bte 28
1200 Woluwe-Saint-Lambert
02/764.30.80
@ secretariat@pseuclouvain.be
www.pseucl.be